



INFORMATIONS

Arrêté préfectoral : Important !

Sont interdits :

- l'usage et le tir de feux d'artifices
- le lâcher de lanternes volantes équipées de flammes
- les feux de type bûcher
- les feux festifs en milieu naturel, de type feux de camp ou barbecue.

Par ailleurs, il est fortement recommandé de reporter tous travaux susceptibles de provoquer des départs de feu, notamment les travaux agricoles et forestiers.

Il est fait appel à la plus grande vigilance de tous dans l'utilisation domestique des barbecues, planchas, grills... pouvant entraîner un départ de feu accidentel.

Il est également interdit de fumer en forêt et de jeter les mégots par la fenêtre.



Consignes à respecter durant cette période de fortes chaleurs :

- exposez-vous le moins possible au soleil, restez à l'intérieur dans un espace frais, climatisé,
- limitez les activités physiques de plein air
- portez des vêtements légers et de couleur claire,
- hydratez-vous suffisamment, sans attendre d'avoir soif,
- ne consommez pas d'alcool qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation,
- fermez fenêtres et volets, notamment sur les façades exposées au soleil, les maintenir ainsi tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure du local, puis une fois que la température extérieure est plus basse que la température intérieure, ouvrez et provoquez des courants d'air,
- n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant ou demander conseil à votre pharmacien, si vous ou quelqu'un de votre entourage ressentez les symptômes d'un coup de chaleur (étourdissements, maux de têtes violents, grande fatigue, nausées, crampes musculaires),
- veillez à respecter la chaîne du froid lors du transport ou de la consommation des denrées alimentaires périssables,



Sécheresse : l'ensemble du département du Bas-Rhin est placé en alerte renforcée

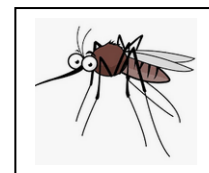
En période de sécheresse et de forte chaleur, il est demandé à la population de ne pas gaspiller l'eau, et d'adopter une gestion économe de la ressource en eau. Steige ne fonctionne qu'avec des réservoirs, le réseau n'est pas relié à la nappe, ce qui nous donne une eau de très belle qualité, mais qui nous oblige à une gestion plus responsable de l'eau.

Sont interdits

- le remplissage des **piscines privées**,
- le remplissage et la vidange des **plans d'eau et des bassins d'agrément ou mares** (hors piscicultures),
- le lavage des **véhicules** (sauf dans les stations professionnelles équipées d'un dispositif de recyclage d'eau),
- le lavage des **voiries, des trottoirs, des terrasses et des façades**,
- l'arrosage des **pelouses, des espaces verts publics et privés** entre 08h et 20h,
- l'arrosage des **jardins potagers** entre 08h et 20h (arrosage uniquement manuel ou goutte à goutte),
- l'arrosage des **terrains de sport** (sauf terrains de compétition de niveau national) et des **golfs** (sauf green et départs de 20h à 08h),
- l'alimentation des **fontaines publiques** en circuit ouvert.

Mesures préventives contre les moustiques

Certaines espèces de moustiques, dont le moustique tigre, pondent leurs œufs à la surface de l'eau dans les contenants stockés dans les jardins des particuliers (coupelles, récipients, pots de fleurs, bâches...)



Des gestes simples existent pour limiter leur développement, vider ou changer l'eau au moins deux fois par semaine, ranger à l'abri de la pluie, fermer hermétiquement avec un couvercle adapté ou une moustiquaire.

Renouvellement de vos titres d'identité

Pensez à vérifier la validité de vos titres d'identité. Les délais d'obtention étant parfois très longs, il est important de s'y prendre bien à l'avance.

A cet effet, vous pouvez vous rendre dans toute commune équipée d'une station biométrique, après y avoir pris rendez-vous.

Horaires déchèterie

En cas de canicule, les horaires d'ouverture des déchèteries seront modifiés comme suit :

Alerte orange

du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Alerte rouge

du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h

Nouveau service dans la vallée : une permanence juridique à la mairie de Villé

Dans l'objectif de rapprocher le droit du citoyen, une permanence juridique sera tenue par une avocate dans les locaux de la mairie de Villé.

Vous pourrez consulter une professionnelle du droit pour toutes les questions d'ordre juridique que vous vous posez. L'avocate pourra vous apporter les premières réponses et surtout vous orienter sur la procédure à suivre. La permanence est gratuite et ouverte à tous.

Les rendez-vous sont à prendre en mairie de Villé, au 03 88 57 11 57.

Extension des consignes de tri à partir du 1^{er} janvier 2023

Vous entendez parler des futures nouvelles consignes de tri sans en connaître les principes et cela suscite quelques inquiétudes.

Soyez rassurés, il s'agit d'une bonne nouvelle puisque le tri sera simplifié.

Tous les emballages se trieront, une grande partie des déchets que vous déposez dans le bac gris, ira à partir du mois de janvier, dans le bac jaune.

Une information de la part du Smictom sera faite à l'automne.

Les bornes bio déchets permettent de réduire fortement le volume déposé dans le bac gris.

3 bornes sont à votre disposition :

- rue du Beulot à côté du hangar communal de la batteuse,
- derrière les logements locatifs,
- au bout de la rue des Jardinets



L'Alsace Centrale

paie vos convoiturages



Je télécharge l'app Klaxit



App Store



Google Play

Déclarations obligatoires

La mairie vous a délivré un permis de construire : dès le début des travaux, vous devez nous adresser une « déclaration d'ouverture de chantier ». A la fin des travaux, il y a lieu de déposer une « déclaration d'achèvement de travaux ». Ces formulaires sont téléchargeables sur internet ou disponibles en mairie.

Nouvelle activité

Vous êtes un particulier ou un professionnel, vous avez besoin d'un coup de main pour :

- entretien de jardin, débroussaillage, main d'œuvre, bricolages divers, déménagement, courses, installation de matériel informatique, maintenance informatique, box internet, création de site internet etc...

Vous pouvez contacter Sébastien STREICHER au 07 83 56 35 21.

Ouverture d'un cabinet de pédicure - podologue

Mr Florian Lambert - 66A Rue de l'Erlenbach - 67220 Albé Tél : 07 77 38 38 83

Fermeture du secrétariat de la mairie

En raison des congés, le secrétariat de la mairie sera fermé du 6 au 28 août.

Madame le maire tiendra une permanence les mardis 16 et 23 août de 17h à 18h.

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser directement au maire ou aux adjoints.

Café des Vosges « Chez la Micheline »

Le Café des Vosges sera ouvert du 6 au 15 août. N'hésitez pas à y faire un tour !

Profitez toutes et tous de la saison estivale et bonnes vacances.

Bien cordialement.

Madame le Maire
Monique HOULNÉ